



Bellevigne-en-Layon

COMMUNE
DE BELLEVIGNE-EN-LAYON

.....
REPUBLIQUE FRANÇAISE

.....
DEPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

.....
ARRONDISSEMENT
D'ANGERS

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 04 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 04 décembre à 20h15, le Conseil Municipal de BELLEVIGNE-EN-LAYON se réunit, au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil communautaire - sise 2 rue Jacques du Bellay - THOUARCE - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur LE BARS Jean-Yves, Maire de la commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON.

NOMBRE DE CONSEILLERS		DATES	
En exercice	27	Envoi de la convocation	28/11/2023
Présents	21	Affichage de la convocation	28/11/2023
Absents	0		
Excusés	6		
Ayant donné pouvoir	2		
Votants	23		
Quorum	14		
SECRETARE DE SEANCE		MADAME ADELINE POITEVIN	

▪ LISTE DES PRESENTS :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS		PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS
LE BARS Jean-Yves	X			REUILLER Christine	X		
NORMANDIN Dominique	X			LEGENDRE Eloïse	X		
MICHAUD Michelle	X			FONTENEAU Jean-Jacques		X	
CESBRON Philippe		X		NORMANDIN Valérie		X	
CESBRON Delphine	X			NOYER Vincent	X		
BLOT Mickaël	X			SAUVAL Hervé	X		
GALAND Nathalie (Procuration de Monsieur Philippe CESBRON)	X			POITEVIN Adeline	X		
VAILLANT Jean-François	X			DURGEAUD Samuel	X		
LAUNAY Katia		X		BOURREAU Manuela	X		
BARBIER Ivan	X			LECLERC Antoine	X		
MERIT Laurent	X			DOLBEAU Bérengère	X		
PERDRIEU Dominique	X			GUINHUT Olivier		X	
BORET Véronique	X			CAILLE Paul (Procuration de Monsieur Pascal GOHIER)	X		
GOHIER Pascal		X					

17. ADRESSAGE - DENOMINATION DU "CHEMIN DES ROCHES AUX CHIENS" CHAMP-SUR-LAYON

17. ADRESSAGE - DENOMINATION DU "CHEMIN DES ROCHES AUX CHIENS" CHAMP-SUR-LAYON

VU l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Madame Véronique BORET

Madame Véronique BORET indique qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination d'un chemin sur le village de Champ-sur-Layon.

Madame Véronique BORET rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des lots et de procéder à leur numérotation.

Madame Véronique BORET propose que ce chemin soit dénommé « Chemin Des Roches aux Chiens », qui relie la Route du Breil à la route départementale D125, selon le schéma de principe suivant :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

23 POUR - **0 CONTRE** - **0 ABSTENTION** :

- **APPROUVE** la dénomination du Chemin « Des Roches aux Chiens », conformément au plan de principe ci-avant ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant, pour les formalités à accomplir.

Pour extrait certifié conforme exécutoire, par transmission en Préfecture le 13/12/2023

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

